

Le rôle des femmes en Turquie dans la vie sociale, économique et politique

2006/2214(INI) - 20/12/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative d'Emine BOZKURT (PSE, NL) sur le rôle des femmes dans la vie politique, économique et sociale en Turquie. Le rapport souligne, à l'instar du rapport d'avancement 2006 de la Commission sur la Turquie, que le cadre juridique de la Turquie s'agissant des droits des femmes est "globalement satisfaisant", mais que sa mise en œuvre demeure un défi à relever". Il se félicite que la phase active des négociations d'adhésion entre la Turquie et l'UE aient commencé, mais regrette "le ralentissement du processus de réforme en Turquie au cours de l'année dernière et la persistance des problèmes dans le domaine des droits de la femme". Il réitère les appels précédents du Parlement en faveur d'une "mise en œuvre intégrale et effective de l'acquis communautaire dans le domaine des droits de la femme, notamment dans les régions les plus pauvres du pays" et souligne que le respect des droits de l'homme, en ce compris les droits de la femme, est une condition *sine qua non* de l'appartenance à l'UE. Le rapport s'est penché sur plusieurs aspects :

- **mise en œuvre de la législation** : le gouvernement turc est exhorté à accélérer la mise en œuvre de la nouvelle législation sur les droits de la femme et à s'assurer qu'elle soit compatible avec l'acquis communautaire. La commission reconnaît que le nouveau Code pénal (en vigueur depuis 2005) a sensiblement renforcé les droits fondamentaux des femmes, mais elle prend acte des tentatives "infructueuses" en vue d'abroger des lois sur les droits des femmes. Il déplore le fait que, dans certaines régions du sud-est de la Turquie, les filles ne sont pas déclarées à la naissance et que cela entrave la lutte contre les mariages forcés et contre les crimes d'honneur, dans la mesure où l'identité des victimes n'est pas connue. Les autorités turques sont invitées à prendre toutes les mesures nécessaires pour que tous les enfants turcs soient déclarés à la naissance ;

- **violence contre les femmes** : le rapport condamne "les violences commises contre les femmes, en ce compris les crimes d'honneur, les violences domestiques, les mariages forcés et la polygamie. Il invite le gouvernement turc et la Commission à "faire de la lutte contre la violence en général et contre les crimes d'honneur en particulier une priorité" et à mettre en place des refuges spéciaux fortement sécurisés. Il a également identifié d'autres besoins, comme la formation des autorités policières et judiciaires aux questions d'égalité des genres et à la lutte contre les violences, (§31) et la nécessité pour les institutions turques d'établir des alliances avec toutes les expressions - sociales, civiles, religieuses - de la société pour sensibiliser l'opinion aux violences faites aux femmes et aux filles ;

- **participation politique des femmes** : le rapport note que la participation politique des femmes en Turquie est très faible, et qu'il y a un besoin absolu de femmes occupant des positions de pouvoir pour servir de modèles. Il souligne qu'il est parfois possible de remédier à la discrimination dont les femmes font l'objet en ayant recours à des mesures temporaires de discrimination positive, et suggère l'adoption d'un système de quotas obligatoires pour les listes électorales, ce qui serait le meilleur moyen de renforcer à court terme la participation des femmes dans la vie politique. Les députés européens exhortent également les partis politiques à faire figurer davantage de candidates sur les listes électorales, dès les prochaines élections de 2007 ;

- **enseignement et marché du travail** : la commission s'est déclarée préoccupée par le constat de la Commission selon lequel les femmes demeurent exposées aux discriminations en Turquie, notamment en raison d'un manque d'instruction et d'un taux élevé d'analphabétisme. Elle rappelle les estimations de l'UNICEF selon lesquelles, chaque année, de 600.000 à 800.000 jeunes filles sont empêchées par leur famille de fréquenter l'école ou ne le font pas à cause de difficultés logistiques. Les députés européens

demandent par conséquent au gouvernement turc de garantir l'égalité des chances en matière d'accès à l'enseignement et au marché du travail, particulièrement dans les régions sud-orientales du pays.

Enfin, les députés européens indiquent qu'ils ont décidé d'évaluer régulièrement les progrès accomplis dans le domaine des droits de la femme en Turquie, en plus du rapport annuel d'étape de la Commission et dans le droit fil de celui-ci".